

DECISION DU PRESIDENT N°2023/017

Portant autorisation du lancement et de la signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études d'opportunité et de faisabilité de la voie de contournement de Hésingue et Hégenheim

Saint-Louis, jeudi 12 octobre 2023

LE PRESIDENT DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

- VU les articles L.2124-3 et R.2124-3 4°, R.2161-12 à R.2161-20 et R.2142-17 du Code de la Commande Publique, déterminant les contours de la procédure avec négociation,
- VU la délibération n°2021-132, prise lors du Conseil Communautaire du 30 juin 2021 et actualisant la Vision d'Avenir 2030,

CONSIDERANT QUE l'objectif de SAINT-LOUIS Agglomération est de rendre son territoire plus fluide en termes de circulation automobile ;

CONSIDERANT QUE le contournement des communes de Hésingue et Hégenheim s'inscrit dans les actions ciblées par SAINT-LOUIS Agglomération dans le cadre de la vision stratégique d'aménagement et de développement du territoire et qu'il s'agit d'un des projets structurants du territoire ;

DECIDE :

Article 1 – Compte-tenu de la technicité et des contraintes de territoires du projet, un marché public en procédure avec négociation sera lancé, afin de retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage accompagnant la collectivité dans l'entreprise de ce projet.

Article 2 – La présente décision autorise le Président de SAINT-LOUIS Agglomération à signer le marché, ainsi que tous les actes afférents à son exécution.

Article 3 – La présente décision sera inscrite au registre des actes de SAINT-LOUIS Agglomération et des ampliations seront adressées à :

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- La Direction Générale des Services de SAINT-LOUIS Agglomération

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

